

**Société Alzheimer de l'Estrie**

**États financiers**

31 mars 2009

# Société Alzheimer de l'Estrie

## États financiers

31 mars 2009

<b>Rapport des vérificateurs</b>	2
<b>États financiers</b>	
Produits et charges	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-11
<b>Renseignements complémentaires</b>	12

## Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de la  
**Société Alzheimer de l'Estrie**

Nous avons vérifié le bilan de la *Société Alzheimer de l'Estrie* au 31 mars 2009 ainsi que les états des produits et charges, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que ces états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons, d'activités de financement et de contributions d'usagers pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits de dons, d'activités de financement et de contributions d'usagers, de l'excédent des produits sur les charges, de l'actif et des actifs nets.

À notre avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avons été en mesure de vérifier si les dons, les activités de financement et les contributions des usagers mentionnés au paragraphe précédent ont tous été comptabilisés, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Bilodeau, Patry, CA, Inc*

Sherbrooke, le 11 juin 2009

\* CA auditeur, permis n° 11143

# Société Alzheimer de l'Estrie

## Produits et charges

Exercice terminé le 31 mars 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Activités de financement (annexe A)	101 227	129 923
Dons en espèces	24 975	24 659
Cotisations des membres	4 103	3 990
Contributions des usagers	19 951	7 991
Intérêts	2 689	5 337
Subventions		
Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux		
Programmes SOC - Mission globale	123 460	91 030
Programmes des Proches Aidants	86 678	85 397
Autres	3 391	
Amortissement de la subvention sur une immobilisation corporelle Gouvernement du Canada	350	2 753
	<u>366 824</u>	<u>351 080</u>
<b>Charges</b>		
Activités de financement (annexe A)	43 909	47 620
Salaires et charges sociales	238 232	258 456
Frais de déplacement et fournitures	3 991	8 931
Secrétariat		20 467
Publicité	5 698	13 614
Télécommunications	2 148	2 167
Documentation, papeterie et frais de poste	11 219	16 019
Honoraires professionnels	7 414	11 533
Cours, colloques et congrès	3 129	1 064
Frais de séjour et de déplacements	6 985	6 826
Cotisations et associations	676	715
Contribution à la recherche	2 000	2 000
Assurances	1 571	1 326
Autres activités	1 777	2 924
Frais bancaires	819	683
Amortissement des immobilisations corporelles	1 310	6 006
	<u>330 878</u>	<u>400 351</u>
<b>Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)</b>	<u>35 946</u>	<u>(49 271)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Évolution des actifs nets**

Exercice terminé le 31 mars 2009

	2009		2008
	Non affecté	Investis en immobilisations corporelles	Total
	\$	\$	\$
Solde au début	68 952	3 663	72 615
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	36 906	(960)	35 946
Investissements en immobilisations corporelles (note 6)	(188)	188	
Solde à la fin	<b>105 670</b>	<b>2 891</b>	<b>108 561</b>

# Société Alzheimer de l'Estrie

## Bilan

31 mars 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>Court terme</b>		
Encaisse	55 919	15 226
Dépôt à terme, 1,26 %, échéant en septembre 2009	79 708	77 063
Contributions des usagers à recevoir	3 210	4 631
Taxes à la consommation à recevoir	1 365	8 104
Frais payés d'avance	2 704	2 637
	<u>142 906</u>	<u>107 661</u>
<b>Immobilisations corporelles (note 4)</b>	<u>6 041</u>	<u>3 663</u>
	<u><u>148 947</u></u>	<u><u>111 324</u></u>
<b>Passif</b>		
<b>Court terme</b>		
Fournisseurs et charges à payer	26 656	21 799
Revenus d'encan perçus d'avance	8 080	10 910
Subvention reportée	2 500	6 000
	<u>37 236</u>	<u>38 709</u>
<b>Subvention reportée sur une immobilisation corporelle (note 5)</b>	<u>3 150</u>	
	<u>40 386</u>	<u>38 709</u>
<b>Actifs nets</b>		
Investis en immobilisations corporelles	2 891	3 663
Non affectés	105 670	68 952
	<u>108 561</u>	<u>72 615</u>
	<u><u>148 947</u></u>	<u><u>111 324</u></u>

Pour le conseil,

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

**Flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 mars 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	35 946	(49 271)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 310	6 006
Amortissement de la subvention sur une immobilisation corporelle	(350)	
Intérêts sur dépôt à terme capitalisés	(2 645)	
	<u>34 261</u>	<u>(43 265)</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 7)	<u>6 620</u>	<u>5 477</u>
	<u>40 881</u>	<u>(37 788)</u>
<b>Activité de financement</b>		
Subvention reportée sur une immobilisation corporelle	<u>3 500</u>	
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 688)	(2 052)
Disposition Fonds du marché monétaire		50 904
	<u>(3 688)</u>	<u>48 852</u>
<b>Augmentation de l'encaisse</b>	40 693	11 064
<b>Encaisse au début</b>	<u>15 226</u>	<u>4 162</u>
<b>Encaisse à la fin</b>	<u><u>55 919</u></u>	<u><u>15 226</u></u>

## Notes complémentaires

31 mars 2009

### 1. Forme juridique et objectifs de l'organisme

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la loi sur les Compagnies du Québec, a pour mission de fournir de l'information relativement à la maladie d'Alzheimer, d'accorder un soutien aux membres des familles touchées par cette maladie et de contribuer financièrement à la recherche. Il est un organisme de charité enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur les bénéfices et n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices.

### 2. Modifications comptables

#### Adoption de conventions comptables

Le 1<sup>er</sup> avril 2008, l'organisme a appliqué les nouvelles recommandations de l'ICCA quant au nouveau chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2007, établit des normes concernant la divulgation d'informations sur le capital de l'organisme et la façon dont il est géré. La nouvelle norme n'a pas d'impact sur les résultats financiers de l'organisme, mais a entraîné l'ajout d'une note aux états financiers à la note 7.

Les organismes sans but lucratif peuvent choisir d'adopter les chapitres 3862, « Instruments financiers - Informations à fournir » et 3863, « Instruments financiers - Présentation » ou de continuer d'appliquer le chapitre 3861, « Instruments financiers - Informations à fournir et présentation » du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*. L'organisme a décidé de continuer d'appliquer le chapitre 3861.

#### Adoption future de conventions comptables

En septembre 2008, l'ICCA a fait de nouvelles recommandations quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation de l'information financière propres aux organismes sans but lucratif contenues dans la série de chapitres 4400 et dans le chapitre 1540, « État des flux de trésorerie » du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés*. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et l'organisme les mettra en application à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009. La direction de l'organisme n'est pas en mesure d'évaluer l'incidence qu'aura l'application de ces modifications sur les états financiers.

# Société Alzheimer de l'Estrie

## Notes complémentaires

31 mars 2009

### 3. Conventions comptables

#### Instrument financiers

##### Actifs détenus à des fins de transaction

L'encaisse et le dépôt à terme sont classés comme actifs détenus à des fins de transaction. Les instruments financiers classés comme actifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur selon les cours du marché à chaque date de bilan et toute variation de la juste valeur est enregistrée au résultat net dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

##### Prêts et créances et autres passifs financiers

Les contributions des usagers à recevoir et les taxes à la consommation à recevoir sont classées comme prêts et créances et les fournisseurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers. Les instruments financiers classés comme prêts et créances et autres passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants:

Mobilier de bureau	20%
Matériel informatique	30%

#### Subvention reportée sur une immobilisation corporelle

La subvention reportée relative à une immobilisation corporelle est amortie sur la même base que l'immobilisation corporelle à laquelle elle se rapporte.

#### Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés à des fins particulières sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits, lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est relativement assurée.

# Société Alzheimer de l'Estrie

## Notes complémentaires

31 mars 2009

### 3. Conventions comptables (suite)

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui touchent les éléments d'actif et de passif présentés, la divulgation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et les produits et les charges présentés pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

#### Apports reçus sous forme de services

Les membres consacrent plusieurs heures de travail bénévole et de militance aux activités de la Société Alzheimer de l'Estrie dans l'accomplissement de sa mission d'organisme. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur financière des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

### 4. Immobilisations corporelles

	2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	15 358	10 874	4 484
Matériel informatique	9 932	8 375	1 557
	<u>25 290</u>	<u>19 249</u>	<u>6 041</u>
	2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	11 858	10 191	1 667
Matériel informatique	9 744	7 748	1 996
	<u>21 602</u>	<u>17 939</u>	<u>3 663</u>

### 5. Subvention reportée sur une immobilisation corporelle

	2009	2008
	\$	\$
Montant encaissé	3 500	
Amortissement de la subvention	(350)	
	<u>3 150</u>	

**Notes complémentaires**

31 mars 2009

**6. Investissements en immobilisations corporelles**

Les sommes investies en immobilisations corporelles correspondent à :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Acquisition d'immobilisations corporelles	3 688	2 052
Subvention reçue pour l'acquisition d'une immobilisation corporelle	<u>(3 500)</u>	<u>          </u>
	<u><u>188</u></u>	<u><u>2 052</u></u>

**7. Informations sur les flux de trésorerie**

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit:

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Contributions des usagers à recevoir	1 421	(4 631)
Taxes à la consommation à recevoir	6 739	(3 652)
Frais payés d'avance	(67)	(2 637)
Fournisseurs et charges à payer	4 857	5 487
Revenus d'encan perçus d'avance	(2 830)	10 910
Subvention reportée	<u>(3 500)</u>	<u>          </u>
	<u><u>6 620</u></u>	<u><u>5 477</u></u>

**8. Informations à fournir concernant le capital**

L'organisme définit son capital comme étant ses actifs nets, ses subventions reportées et ses revenus d'encan perçus d'avance.

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'organisme sont les suivants :

- Préserver la continuité de son fonctionnement en gérant ses liquidités et ainsi assurer la prestation des services offerts et subvenir aux besoins administratifs;
- Satisfaire aux exigences des bailleurs de fonds, notamment en élaborant un plan d'action visant à satisfaire les critères d'évaluation de ces bailleurs de fonds. Au 31 mars 2009, l'organisme respectait ces exigences.

Aucun changement n'a été apporté à la stratégie de l'organisme en matière de gestion du capital au cours de la période considérée.

# **Société Alzheimer de l'Estrie**

## **Notes complémentaires**

31 mars 2009

### **9. Instruments financiers**

#### **Juste valeur**

Les contributions des usagers à recevoir, les taxes à la consommation à recevoir et les fournisseurs et charges à payer sont des postes dont la valeur comptable se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

### **10. Chiffres de l'exercice précédent**

Les comptes de l'exercice terminé le 31 mars 2008 présentés aux fins de comparaison ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

**Société Alzheimer de l'Estrie**  
**Renseignements complémentaires**

Exercice terminé le 31 mars 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
<b>Annexe A - Activités de financement</b>		
<b>Revenus</b>		
Encan	89 290	78 520
Golf		13 420
Ventes d'articles promotionnels	643	4 174
Marche	10 984	18 558
Campagne annuelle de financement		9 031
Autres	310	6 220
	<u>101 227</u>	<u>129 923</u>
<b>Dépenses</b>		
Encan	39 494	33 990
Golf		7 291
Achats d'articles promotionnels	384	
Marche	4 031	6 339
	<u>43 909</u>	<u>47 620</u>
	<u>57 318</u>	<u>82 303</u>